



UCO

UN VERS TÉ
CATHOL QUE DE L'OUEST

Facultés des Humanités

Groupe Arts

Livret des études

Licence Sciences humaines et sociales

Mention Arts plastiques

1ère année



Année universitaire 2016-2017 Responsable de formation et
diplôme : **Anne Vincent** Responsable administrative : **Sylvie LAMI**

SOMMAIRE

<i>INFORMATIONS GENERALES</i>	2
<i>PRESENTATION DE LA LICENCE D'ARTS PLASTIQUES</i>	3
<i>INFORMATIONS RELATIVES AUX LICENCES</i>	4
ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE	9
FACULTE DES HUMANITES / CALENDRIER 2016-2017	11
SEMESTRE 1	13
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX ET METHODOLOGIQUES.....	14
UE1 – FONDAMENTAUX DE L'HISTOIRE DE L'ART	14
1UE2 PRATIQUE ET ATELIERS.....	16
1 UE5 : UE PRE-PROFESSIONNELLE	17
1UE6 – UE LIBRE (AU CHOIX)	17
PRESENTATION GENERALE DES MINEURES	17
Mineure EXPERIENCES PLASTIQUES et DESIGN GRAPHIQUE S1.....	18
SEMESTRE 2	20
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX ET METHODOLOGIQUES.....	22
2UE1 – FONDAMENTAUX DE L'HISTOIRE DE L'ART	22
2UE2 PRATIQUE ET ATELIERS.....	23
2 UE5 : UE PRE-PROFESSIONNELLE	24
2UE6 – UE LIBRE (AU CHOIX)	24
PRESENTATION GENERALE DES MINEURES / Semestre 2.....	25
Mineure EXPERIENCES PLASTIQUES et DESIGN GRAPHIQUE S2.....	25

INFORMATIONS GENERALES

L'Université Catholique de l'Ouest est dirigée par le Recteur, Monsieur Dominique VERMERSCH, assisté par deux vicesrecteurs, Monsieur Olivier LE BERRE et Monsieur Laurent PERIDY, et deux délégués généraux, Monsieur Patrick BARBIER (Délégué à la Vie étudiante et à la Culture) et Monsieur Benoît RAVELEAU (Délégué à la Formation permanente et professionnelle).

La Faculté des Humanités de l'Université Catholique de l'Ouest se déploie sur cinq campus (Angers, Arradon, Guingamp, Laval, Papeete). Pour le campus d'Angers, la Faculté des Humanités correspond à la fusion de trois instituts, à savoir : l'IPLV, l'IALH et les formations en sciences de l'information et de la communication de l'ISCEA. En s'appuyant sur l'expertise professionnelle et l'héritage académique de ces trois Instituts, la Faculté des Humanités regroupe les formations d'arts plastiques, histoire, histoire de l'art, information-communication, langues, lettres et musique et musicologie afin d'ouvrir à l'interdisciplinarité, renforcer les dispositifs d'accompagnement de l'étudiant et mettre en œuvre des formations de qualité, reconnues par l'insertion professionnelle d'un important réseau d'anciens étudiants. Elle constitue la seule Faculté des Humanités sur le territoire national.

Décanat de la Faculté des humanités :

- Doyen : **Yannick LE BOULICAUT**
- Secrétaire général de Faculté : **Pierre BOUILLON**
- Vice-doyen à la Formation : **Sophie ROCH-VEIRAS**
- Vice-doyen à la Recherche et à l'Innovation : **Daniel LEVEQUE**

Pour toute question (cours, orientation, ouverture disciplinaire, examens, méthodologie, etc.), l'étudiant s'adresse **prioritairement** au responsable L3 de la formation Histoire de l'art, **Madame Anne VINCENT** (également responsable du diplôme). Il peut rencontrer son responsable lors d'une permanence prévue à cet effet ou sur demande et rendez-vous. Son bureau est situé en bâtiment Rabelais, 4^{ème} étage, bureau R425.

Toute demande de rendez-vous auprès du responsable est effectuée par l'étudiant par mail ou à la fin d'un cours (anne.vincent@uco.fr).

L'accueil de la Faculté des Humanités est assuré par **Madame Marie-Hélène CAMENEN au 5^{ème} étage du bâtiment Bazin : bureau E511 (face à l'ascenseur)**. Les horaires d'ouverture pour les étudiants sont les suivants :

Ouverture de 8h.30 à 12h.30 et de 14h.00 à 17h.00, tous les jours sauf le mercredi – fermeture après-midi et le vendredi –fermeture à 16h00. fermé le mercredi après-midi.

PRESENTATION DE LA LICENCE D'ARTS PLASTIQUES

1 - Objectifs de la licence

La Licence d'arts plastiques propose une formation générale fondée sur une diversité d'approches, sur l'expérimentation créatrice, ainsi que sur la culture générale en art et en esthétique. Ainsi, elle permet d'acquérir des connaissances, des méthodes ainsi que des capacités d'adaptation à un environnement culturel, social et professionnel en évolution permanente.

La spécificité de la Licence tient à sa mixité de formation entre la théorie et la pratique de l'art. Il se compose pour moitié de cours magistraux en Histoire de l'art et esthétique, tournés vers la période contemporaine ; L'autre moitié concerne des cours de pratique s'appuyant sur l'expérimentation créatrice (création numérique et sonore, installations et scénographie multimédia, peinture, dessin, recherches bi et tridimensionnelles, photographie), ainsi que des workshops autour de pratiques artistiques singulières (atelier paysage, installations vidéo, atelier empreintes, atelier expérimentations sonores et visuelles.) Il va de soi que la fréquentation des expositions d'art contemporain et des bibliothèques constitue un apport indispensable.

2 - Compétences visées dans la Licence

La licence d'arts plastiques offre la possibilité aux étudiants d'acquérir au cours des trois années d'enseignement les compétences suivantes :

- L'approfondissement de techniques ou des compétences particulières permettant de construire un parcours artistique personnel fondé sur des choix plastiques décisifs.
- L'engagement dans l'actualité artistique à travers le suivi des expositions, la lecture des revues d'art et des publications sur l'art, ainsi qu'à travers la participation des étudiants à divers projets créateurs ou à des associations d'étudiants.

- Une culture générale solide en histoire de l'art. Situer, définir et décrire les grandes époques de l'histoire de l'art occidental.
- Une compréhension de la création artistique, tout en sachant la mettre en perspective historiquement au sein d'une civilisation ou d'une société particulière.
- Des outils d'analyse des processus de création, de fabrication, et de diffusion des œuvres, tout en croisant les données historiques, culturelles, techniques et esthétiques.
- Une maîtrise des concepts liés à l'histoire de l'art, à la critique d'art et l'esthétique afin de produire une réflexion claire, ordonnée et convaincante à l'écrit (dissertation) ou à l'oral (exposé).

INFORMATIONS RELATIVES AUX LICENCES

1 – Mineures (parcours-type)

Dès la Licence 1, au sein des licences de la Faculté des Humanités de l'UCO, l'étudiant choisit une mineure (60 heures/semestre), en complément de sa Majeure (par ex. Histoire de l'art). Il est conseillé à l'étudiant de choisir une mineure en fonction du projet professionnel qu'ils envisagent.

Cependant, ces mineures permettent plusieurs ouvertures quant aux réorientations des étudiants et aux passerelles qu'ils peuvent désirer suivre ; ainsi, il est possible de changer de mineure à l'issue du semestre 1 et du semestre 2, ou même d'inverser Majeure et mineure (si celle-ci est offerte dans la majeure sur le site de formation) à l'issue du semestre 1 et du semestre 2. Pour cela, l'étudiant doit contacter un mois avant la fin du semestre le responsable de formation de la licence suivie. Le changement se fait de manière encadrée. après motivation de la demande par l'étudiant.

A partir du semestre 3, les éventuels changements d'orientation ne sont plus automatisés et nécessitent un entretien concernant le projet de formation et d'insertion de l'étudiant.

Les mineures proposées sur le campus d'Angers sont les suivantes :

1. Sociétés, cultures, frontières européennes
2. Langues et cultures
3. Lettres
4. Sciences Politiques
5. Économie, communication et management
6. Culture et enjeux patrimoniaux
7. Journalisme, multimédia et réseaux sociaux

8. Droit
9. Expériences plastiques et design graphique
10. Histoire de l'art
11. Information et communication
12. Musiques actuelles et paysages sonores
13. Théâtre
14. Philosophie
15. Théologie et Sciences religieuses

SOCIETES, CULTURES, FRONTIERES EUROPEENNES

Approfondir les enjeux contemporains de la place de l'Europe dans le monde à travers une analyse résolument pluridisciplinaire qui emprunte aussi bien à l'histoire qu'à la géographie, à la sociologie qu'à la géopolitique ou encore à l'art. Des fondements culturels de l'Europe à l'histoire de la construction européenne, cette mineure vise à développer la réflexion et renforcer la culture générale nécessaire à la plupart des concours (journalisme, fonction publique, organisations internationales) et à de nombreux masters.

LANGUES ET CULTURES

Développer les compétences linguistiques en s'appuyant sur des bases grammaticales, lexicales et syntaxiques solides, tout en permettant d'appliquer ces connaissances aux domaines culturels, artistiques, historiques et médiatiques. Ce parcours propose le développement de 2 langues qui doivent être travaillées de façon conjointe afin que leur niveau de maîtrise puisse être équivalent.

LETTRES

Développer des connaissances et des compétences dans le domaine de la littérature au sens large du terme : ainsi ce sont les rapports entre la littérature et les arts (cinéma, peinture, musique...), la connaissance des métiers du livre, de la presse écrite ou encore les techniques de la lecture, de l'écriture créative qui doivent enrichir le parcours de l'étudiant en lui permettant d'avoir à la fois une solide culture générale et des capacités d'analyse critique. **SCIENCES POLITIQUES**

Acquérir les bases nécessaires à une appréhension des questions politiques et comprendre les problématiques internationales liées à la mondialisation, aux institutions internationales et aux évolutions des stratégies internationales des États. Analyse approfondie de l'actualité européenne et internationale en anglais.

ÉCONOMIE, COMMUNICATION ET MANAGEMENT

Se spécialiser dans les domaines ayant trait à l'environnement général de l'exercice d'une activité économique et au fonctionnement des organisations (niveaux macro et micro, interne et externe). Approches économique et juridique, notions de veille, de communication et de management seront détaillées en tenant compte de la spécificité des organisations concernées (entreprises, collectivités territoriales, etc.).

CULTURE ET ENJEUX PATRIMONIAUX

Acquérir un socle de connaissances autour des arts (histoire de l'art, cinéma, musique), des institutions culturelles, de leur histoire - française et européenne - en s'interrogeant notamment sur les problématiques liées aux notions complexes de « Patrimoine » et de « Médiation culturelle ». Cette mineure permet de préparer un projet professionnel lié aux métiers du secteur culturel.

JOURNALISME, MULTIMEDIA ET RESEAUX SOCIAUX

Acquérir des connaissances et des compétences pour développer un projet professionnel lié au journalisme, mais également à la communication digitale, notamment autour de la production, la gestion et des techniques de l'information, en particulier appliquées à un environnement médiatique numérique.

DROIT

Acquérir des connaissances et des compétences centrales en sciences juridiques, tout en permettant le dialogue avec les disciplines frontalières, afin de comprendre le rôle du droit dans le développement et l'organisation des institutions et des sociétés. Approches historiques et philosophiques de l'évolution du Droit et maîtrise des systèmes administratifs et judiciaires de la France et de l'Union Européenne.

EXPERIENCES PLASTIQUES ET DESIGN GRAPHIQUE

Réalisations visuelles et/ou sonores en lien étroit avec l'art contemporain, avec la mise en situation dans des espaces donnés et/ou inventés de différentes techniques d'expression et de représentation, à travers l'utilisation de pratiques artistiques traditionnelles (dessin, peinture, sculpture, photographie), en lien avec les outils multimédia récents (projections vidéo, son et éclairage). Création d'objets de communication visuelle liés au domaine artistique.

HISTOIRE DE L'ART (pour non-spécialistes)

Ouverture aux non-spécialistes, afin d'acquérir un socle de connaissances en Histoire générale de l'art par l'étude des différentes périodes artistiques, des origines antiques aux pratiques contemporaines. Les thématiques retenues, associées à des enseignements d'esthétique, permettent d'envisager les axes essentiels de la réflexion et des créations artistiques occidentales.

INFORMATION ET COMMUNICATION (pour non-spécialistes)

Ouverture aux non-spécialistes, afin d'acquérir et développer des compétences et connaissances dans les domaines de la production, du traitement et de la diffusion de l'information, ainsi que des enjeux et impacts de la communication au sens large du terme. Etude des usages médiatiques et du rôle des industries culturelles, avec également une coloration politique et institutionnelle des sciences de l'information et de la communication.

MUSIQUES ACTUELLES ET PAYSAGES SONORES

A travers une pratique musicale régulière, développement des compétences autour des musiques actuelles (amplifiées notamment) et de l'illustration sonore sous toutes ses formes (bande son de film, documentaire, bruitages, ambiances, design sonore etc.). Synthèse entre cours théoriques et pratiques thématiques, en partenariat avec le Chabada et Sans-Détour, l'un des trois grands éditeurs français de jeu de rôle sur table..

THEATRE

Explorer les connaissances fondamentales concernant les grands textes du théâtre, son histoire en tant qu'art lié à des développements linguistiques et socio-culturels, ainsi que sa pratique sous plusieurs aspects techniques, afin de permettre aux étudiants de monter en compétence dans le jeu, la mise en scène et la gestion de projet théâtral. Association avec des partenaires culturels locaux, comme le NTA notamment.

PHILOSOPHIE

Acquérir un socle de connaissances conceptuelles à travers l'étude de textes et de questions incitant à la réflexion argumentée des étudiants, à travers l'analyse des grandes périodes philosophiques (de l'époque antique à l'époque contemporaine) et des grandes questions philosophiques (langage, logique, connaissance, métaphysique et éthique).

THEOLOGIE ET SCIENCES RELIGIEUSES

Exploration des grandes questions théologiques à travers l'étude de textes et de questions incitant à l'exploration de la pensée et de l'argumentation, grâce à l'analyse en profondeur des textes bibliques, de la patristique, de la sociologie des religions et de la spiritualité dans son ensemble. .

2. Projet Professionnel de l'Etudiant

L'UCO propose, dans tous les instituts, un dispositif intitulé « Projet Professionnel de l'Etudiant » (PPE) destiné à nourrir la réflexion de l'étudiant en licence sur les possibilités qui s'offrent à lui en termes professionnels, post licence. Ce dispositif est mis en place par des enseignants des instituts, des conseillers d'orientation du SOI et des formateurs de la Maison de l'Initiative.

Cet enseignement en Licence 1^{ère} année se déroule sur l'ensemble des deux semestres, et tout particulièrement lors d'une semaine professionnelle. Il s'articule avec des rencontres avec des professionnels ou/et d'anciens étudiants de l'IALH, lors de petits déjeuners ou cafés hebdomadaires. Le PPE (ou Projet professionnel de l'étudiant) est validé à la fin du semestre 2.

3. C2i

Dans le but de développer et valider la maîtrise des technologies de l'information et de la communication par les étudiants en formation dans les établissements d'enseignement supérieur, le Ministère de l'Education Nationale a institué le Certificat Informatique et Internet, ou C2i.

L'Université Catholique de l'Ouest est reconnue depuis 2005 comme centre certificateur, c'est-à-dire habilitée à délivrer le C2i sous condition de succès à un certain nombre de tests théoriques et pratiques, selon un cahier des charges défini au niveau national par le ministère. Dans la suite de ce livret vous trouverez les informations relatives au C2i : formations, validations et finalement certification.

Pourquoi le C2i ?

➤ Quelques chiffres

Entre 2001 et 2012, le nombre d'internautes (individus de plus de 11 ans) en France est passé de 11,9 millions à plus de 40 millions ; 58% des Français étaient internautes en 2007, ce chiffre a doublé en 2012. (Source : Médiamétrie.)

➤ Un atout professionnel

Dans un curriculum vitæ, les termes de Toefl ou Toeic ont chassé les approximations de la rubrique « Langues » en termes de compétences linguistiques. Il en sera probablement de même pour le C2i niveau 1 (généraliste et transversal) et le C2i niveau 2 (rattaché à la spécificité numérique d'une profession) qui vont prendre place dans

la rubrique « Informatique » du CV et feront partie demain des critères d'embauche des secteurs privé et public.

➤ **Un outil d'intégration**

Outre l'atout professionnel majeur que représente le C2i, celui-ci participe à l'intégration de l'étudiant dans la vie numérique qui touche désormais tous les domaines de notre quotidien : gestion, consommation, loisirs, culture...

➤ **Une obligation pour les enseignants**

La rapide évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC) a engendré au cours de ces dernières années une progression notable des équipements disponibles dans les établissements d'enseignement. Les instructions officielles et les nouveaux programmes prennent en compte cette évolution. Tout enseignant est désormais concerné par l'usage des outils propres à ces technologies et leur intégration dans les pratiques pédagogiques (Extrait du Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale, mars 2004).

La conséquence de ce texte officiel est que vous devez être en possession des compétences du C2i niveau 1 pour pouvoir vous inscrire à une certification de niveau 2. Ceci sera notamment exigé pour intégrer les Masters d'enseignement (qui préparent au C2i niveau 2 « métier de l'enseignant »).

Depuis la rentrée 2007, le brevet informatique et internet (B2i) est devenu obligatoire pour obtenir le brevet des collèges. Mise en œuvre au sein des collèges depuis 2001, cette épreuve a fait l'objet d'une réévaluation par le ministère de l'Éducation nationale, qui a décidé de l'imposer aux collégiens, en plus de la moyenne obtenue entre les épreuves écrites de l'examen terminal et le contrôle continu.

Présentation du C2i niveau 1 ➤ Le niveau d'exigence applicable à tous les étudiants

Suite logique du B2i (Brevet informatique et internet), le C2i niveau 1 a pour objectif de permettre aux étudiants de maîtriser les compétences qui sont désormais indispensables à la poursuite d'études supérieures et d'être capables de faire évoluer ces compétences en fonction des développements technologiques. Enfin, il vise à établir qu'ils maîtrisent des compétences qui les aideront à s'insérer dans le monde des activités professionnelles à la fin de leur cursus.

Ainsi, le C2i niveau 1 atteste de la maîtrise d'un ensemble de compétences nécessaires à l'étudiant pour mener les activités qu'exige aujourd'hui un cursus d'enseignement supérieur :

recherche, création, manipulation, gestion de l'information, récupération et traitement des données, gestion des données, sauvegarde, archivage et recherche de ses données, présentation en présentiel et à distance du résultat d'un travail, échange et communication à distance, production en situation de travail collaboratif, positionnement face aux problèmes et enjeux de l'utilisation des TIC : droits et devoirs, aspects juridiques, déontologiques et éthiques...

➤ **Organisation du C2i**

Le C2i est intégré à la Licence en UE et réparti sur les 2 semestres de L1.

Le référentiel des compétences est constitué de cinq domaines spécifiques au C2i niveau 1 :

*Domaine D1 : Travailler dans un environnement numérique évolutif

*Domaine D2 : Être responsable à l'ère du numérique

*Domaine D3 : Produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques

*Domaine D4 : Organiser la recherche d'informations à l'ère du numérique

*Domaine D5 : Travailler en réseau, communiquer et collaborer.

➤ **Validation du C2i**

Les validations seront effectuées sous forme de QCM, dossier et/ou contrôle des compétences sur poste (Dossier numérique de compétences à venir).

Chaque validation semestrielle vaudra pour l'UE C2i1 dans le cadre de la Licence.

Quant à l'obtention du C2i1, l'étudiant devra valider chacun des 5 domaines – en pratique et en QCM – sans compensation (ni entre pratique et QCM ni entre domaines).

Chaque domaine sera validé individuellement. Cette modalité de non compensation n'intervient pas pour obtenir le semestre de la licence.

L'étudiant pourrait donc être admis par compensation au semestre avec une note inférieure à 10 en informatique, mais ne le serait pas au C2i.

Le certificat est délivré sur compétences acquises mais sans notation.

4. Examens

Les règles de validation et de compensation

Les enseignements de L1 sont validés par un contrôle continu qui peut prendre un certain nombre de formes selon le cours : évaluations en cours et/ou évaluation hors cours (devoir sur table ou oral), ou encore dossier. Au

sein de chaque UE, la compensation entre les notes obtenues aux différents éléments constitutifs de l'UE s'effectue sans note éliminatoire (sous réserve que l'ensemble des épreuves ait été subi). Toute UE où la moyenne (10/20) est obtenue est définitivement acquise.

Il y a une **compensation des UE à l'intérieur du semestre** si la moyenne au semestre est supérieure à 10/20. Les UE sont alors obtenues par compensation avec le nombre de crédits qui leur est associé. L'obtention de la moyenne générale pour les UE d'un même semestre implique, par compensation le cas échéant, l'acquisition définitive de toutes les UE de ce semestre. Toute UE obtenue, soit directement soit par compensation, est définitivement acquise avec les crédits qui s'y rapportent.

La compensation **s'effectue également par compensation annuelle**, les semestres d'une même année pouvant être validés dans leur totalité si la moyenne des deux atteint 10/20.

Dans le cas où le semestre n'est pas validé, toute UE non obtenue en première session doit être représentée obligatoirement en seconde session dans les disciplines dont la note est inférieure à 10/20. Les notes de la seconde session remplacent obligatoirement les notes de la première session.

Toute UE non obtenue à l'issue de la seconde session, soit directement, soit par compensation, et qui implique l'absence de validation d'un semestre doit être représentée intégralement au cours de l'année universitaire suivante dans le cadre des modalités ci-après définies relatives à la gestion des semestres en retard.

La gestion des semestres de retard

L'inscription universitaire annuelle est de droit pour tout étudiant à qui ne manque que la validation d'un seul semestre de son cursus. La poursuite des études dans un nouveau semestre de l'année universitaire sera soumise à la vérification préalable que cette condition est toujours remplie dans la progression du cursus. Dans l'hypothèse où un étudiant, en semestre 3 ou 5 du cursus, comptabiliserait à l'issue des sessions d'examen correspondantes, deux semestres de retard, il appartient au jury semestriel concerné, d'autoriser ou non, par décision expresse, l'inscription pédagogique au semestre 4 ou 6.

Il reviendra aux jurys des semestres considérés de subordonner leur validation à la vérification préalable de l'obtention minimale de l'un des deux semestres manquants, à l'issue de la deuxième session. Dès lors que l'étudiant remplit cette condition minimale et que le semestre "suspendu" reste valable du fait de ses résultats, ce qui a été autorisé pour permettre de poursuivre le parcours normal ne doit pas être un obstacle à sa poursuite d'études.

Si l'étudiant ne valide aucun des deux semestres qui lui manquent, il ne peut prétendre faire valider le semestre "suspendu", mais en conserve néanmoins l'éventuel bénéfice.

Au cours de l'année universitaire suivante, qui du fait de l'absence de validation de ces deux semestres sera celle d'un redoublement, l'obtention d'au moins un semestre, générera *de facto* la possible validation par le jury du semestre dit "suspendu".

Dans cette situation, compte tenu de son statut de redoublant, l'étudiant ne pourra pas s'engager dans le parcours de l'année universitaire suivante avant le terme de l'année en cours : il devra achever son année universitaire pour obtenir le deuxième semestre de l'année dont l'absence a conduit au redoublement afin d'utiliser pleinement cette année à l'acquisition totale du retard précédemment accumulé.

A l'issue de cette année supplémentaire d'études et en l'absence d'acquisition de ce semestre, l'inscription dans l'année supérieure du cursus sera à nouveau possible. **La composition des jurys de licence**

Les jurys de licence sont arrêtés par le Recteur d'Académie selon les modalités suivantes :

Pour chaque mention et année de formation, un jury rectoral annuel est composé d'un Président et d'un vice-président (enseignant - chercheur d'une Université : professeur des Universités ou maître de conférences) et de l'ensemble des membres de jurys nommés sur chaque unité d'enseignement constitutive des semestres. Ce jury valide définitivement l'année universitaire au vu des résultats de chaque semestre, examine les situations particulières qui lui sont soumises et arrête s'il y a lieu des dispositions spécifiques pouvant conduire à la validation des études liées à ces situations.

Il prononce l'acquisition du diplôme correspondant à l'année de formation considérée.

Le jury rectoral annuel par année de formation se décompose en jurys semestriels sous l'autorité du Président et vice-président, obligatoirement membres de ces jurys intermédiaires, et réunissant l'ensemble des membres et eux seuls, nommés pour le dit semestre pour assurer les contrôles, des épreuves des unités d'enseignement constitutives. Ces jurys semestriels sont chargés de l'examen des résultats des étudiants en vue de la validation des unités d'enseignement et/ou de l'ensemble de celles-ci, soit directement, soit par compensation ; ils examinent s'il y a lieu les situations des candidats « en gestion de semestres en retard » notamment pour suspendre leur validation ou prononcer celle-ci.

La composition des jurys, tant annuelle que semestrielle, comporte une représentation majoritaire des enseignants membres du Secteur public.

Les conditions de délivrance de la licence et des mentions

Pour obtenir la Licence, l'étudiant doit avoir obtenu les 180 crédits correspondants aux semestres S1 à S6. Pour l'attribution d'une mention au diplôme, le calcul de la moyenne se fait sur les deux derniers semestres S5 et S6 de la troisième année de licence.

Il n'y a pas de mention si la moyenne générale est inférieure à 12/20.

La mention est :

Assez bien de 12,00 à 13,99 Bien de

14,00 à 15,99

Très bien à partir de 16,00.

La délivrance des diplômes intermédiaires

Le libellé du DEUG est celui correspondant à la dénomination de la mention de la licence. **Pour l'obtention du DEUG, l'étudiant doit avoir 120 crédits aux semestres S1 à S4.** La mention au diplôme de DEUG est calculée sur les deux derniers semestres S3 et S4. Il n'y a pas de mention si la moyenne générale de L2 est inférieure à 12/20. Les étudiants qui ont validé 120 crédits sur les quatre premiers semestres se voient attribuer le DEUG de la mention de Licence pour laquelle ils ont pris une inscription. La mention est :

Assez bien de 12,00 à 13,99

Bien de 14,00 à 15,99

Très bien à partir de 16,00

Le supplément au diplôme

Le supplément au diplôme comprend une description du parcours suivi par l'étudiant (UE et matières). En outre, sont précisés les enseignements suivis par l'étudiant en particulier : les langues, les outils informatiques tels que le C2i, les options spécifiques, les enseignements transversaux et la mobilité internationale (SUE).

Cas d'absence aux épreuves

Chaque absence à un contrôle continu se traduit par un 0/20. Tout étudiant ayant été absent à toutes les épreuves d'un enseignement sera ajourné à la première session et devra se présenter à la seconde session pour laquelle les règles de validation habituelles s'appliquent.

Conditions particulières

Des modalités particulières d'organisation des examens peuvent être mises en place pour les étudiants à régime d'études particuliers (sportif de haut niveau, salarié) ainsi que pour les étudiants présentant un handicap (selon les dispositions relatives aux candidats handicapés notamment en application du décret du 21 décembre 2005). La demande accompagnée des pièces justificatives et d'un avis du Responsable Pédagogique de leur filière doit être formulée au Secrétariat Universitaire.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

Le calendrier universitaire est arrêté dans le courant de l'année précédente et diffusé à la rentrée universitaire (cf. page 11).

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées au plus tard dans le mois qui suit la rentrée universitaire. Elles sont précisées dans ce livret au sein de chaque tableau de formation et après chaque présentation d'enseignement.

L'arrêté de nomination des jurys par niveau de formation est affiché pour communication de la composition des jurys aux étudiants préalablement au début des épreuves du premier semestre.

Une seconde session de rattrapage est organisée après les délibérations des deux semestres de l'année (2^e quinzaine du mois de juin).

1 - Déroulement des épreuves

Les épreuves, écrites ou orale durant le semestre sont sous la responsabilité du professeur, l'épreuve hors cours est organisée par l'Institut, la convocation des étudiants se fait par voie d'affichage avant le début des épreuves (et comporte toutes indications précises concernant la date, l'horaire, le lieu précis pour chaque épreuve clairement mentionnée sous son libellé officiel).

Les surveillants doivent vérifier l'identité des candidats avant l'entrée dans la salle ou pendant l'épreuve. Les étudiants doivent pouvoir présenter leur carte d'étudiant ou, à défaut, une pièce d'identité avec leur photo. Les étudiants émargent la liste d'appel à la fin de l'épreuve lors de la remise de leur copie. Les surveillants vérifient le nombre de copies par rapport au nombre d'émargements.

Il appartient aux surveillants d'autoriser les retardataires à composer au cours de la première heure d'épreuve : toutefois leur admission tardive ne donnera lieu à aucune majoration de la durée de composition de l'épreuve, qui s'achèvera à l'heure prévue pour l'ensemble des étudiants.

2 – Prévention des fraudes à l'attention des étudiants

La procédure disciplinaire est régie par les dispositions du décret n°92-657 du 13 juillet 1992.

Relève de la procédure disciplinaire, tout étudiant de l'UCO lorsqu'il est auteur ou complice d'une fraude, tentative de fraude ou plagiat, ou à l'occasion de son inscription dans l'établissement.

Définition : est considéré comme fraude, tout acte commis par un(e) étudiant(e), ou par toute personne qui en a été complice, qui peut avoir pour résultat la falsification de son évaluation ou de celle d'un(e) autre étudiant(e).

Lors des examens, le responsable de la salle d'examen prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats concernés. Il récupère tous les éléments de preuve. Le surveillant dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants, et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

Définition : le plagiat consiste à s'inspirer d'un modèle que l'on omet délibérément ou par négligence de désigner. Le plagiaire est celui qui s'approprie frauduleusement le style, les idées, ou les faits. A la rentrée universitaire puis lors du dépôt de son mémoire ou de tous travaux « lourds » (selon l'institut), l'étudiant s'engage, par écrit, au respect de non-plagiat (cf. annexe jointe « Charte de non plagiat »).

En cas de plagiat, le responsable dresse un procès-verbal qui sera adressé à la section disciplinaire dont relève l'UCO.

L'outil EPHORUS est à la disposition des enseignants qui déposent le fichier à vérifier : .txt, .doc, .pdf. Ce logiciel compare le contenu en le croisant avec des recherches internet et des bases propres. Un rapport est renvoyé (sous 30 min) à l'enseignant lui indiquant le pourcentage de texte plagié et en colorant en rouge les parties du texte qui lui semblent plagiées ; c'est à l'enseignant d'interpréter toutes ces données pour conclure ou non d'un plagiat.

PROCEDURE DISCIPLINAIRE

Le SU adresse à l'autorité compétente la demande de saisie de la section disciplinaire accompagnée des pièces suivantes :

- . Nom et prénom de l'étudiant
- . Date et lieu de naissance
- . Adresse postale
- . PV de constat de fraude ou de plagiat
- . Si fraude, photocopie de la copie d'examen
- . Si plagiat, logiciel ayant permis de constater le plagiat □ . Tout élément de preuve.

Dans l'attente de la section disciplinaire, le jury délibère normalement sur les résultats du candidat. Aucun relevé de notes n'est délivré avant que la section disciplinaire ne se soit prononcée et que le jury de délibération ait eu lieu. Un courrier est adressé à l'étudiant, l'informant que la réglementation oblige l'établissement à attendre la saisie de la section disciplinaire dont il fait l'objet, pour lui communiquer ses résultats, et l'invitant à participer à la 2ème session. En cas de refus de bénéficier de la 2ème session, l'étudiant doit en informer le Secrétariat Universitaire par courrier. En cas de 2ème session, l'étudiant est donc convoqué à l'épreuve concernée par la suspicion de fraude ou de plagiat et à toutes les épreuves inférieures à 10 dans les UE non acquises (pas de compensation du semestre).

La section disciplinaire se prononce sur les sanctions suivantes après avoir permis au candidat de présenter sa défense : 1/ l'avertissement 2/ le blâme

3/ l'exclusion temporaire ou définitive, éventuellement avec sursis, de l'Université ou de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toute sanction précédente prononcée entraîne au minimum la nullité de l'épreuve pour l'intéressé et la section décide s'il y a lieu de prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou l'ensemble de la session d'examens. L'étudiant peut former un recours devant le CNESER dans les 2 mois de la notification de la décision. L'appel est suspensif sauf si la section disciplinaire a décidé que la sanction serait immédiatement exécutoire nonobstant appel.

La section disciplinaire peut ordonner l'affichage de ses décisions à l'intérieur de l'établissement mais sans mentionner le nom de la personne sanctionnée (sauf en cas d'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur). Cet affichage doit être fait de façon visible dans les instituts.

3 - Résultats et délivrance des diplômes

La proclamation des résultats intervient à l'issue des délibérations des jurys par voie d'affichage. L'affichage des résultats concerne l'admission, ou l'ajournement à la seconde session ou définitif.

Les relevés de notes individuels sont ensuite envoyés par le Secrétariat Universitaire aux étudiants.

Dans tous les cas, la communication téléphonique des résultats est exclue.

Chaque étudiant a la possibilité de consulter ses copies selon les modalités clairement définies et affichées dans son institut.

Tout recours est à présenter par l'étudiant auprès du Président de jury, lequel en informe le Recteur de l'UCO et le Recteur d'Académie. Le Recteur de l'UCO saisit le conseil de régulation pour examen et avis.

La délivrance du diplôme national de licence, et de DEUG revêtu du visa du Recteur d'Académie, intervient dans un délai de six mois après la proclamation des résultats.

Les présentes dispositions sont applicables à tous les étudiants inscrits dans des formations relevant de la gestion des jurys rectoraux; elles ne sont pas applicables aux formations placées sous convention avec une Université, et qui sont régies par les dispositions définies après approbation des instances statutaires des établissements d'enseignement supérieur et dans le cadre des conventions conclues

FACULTE DES HUMANITES / CALENDRIER 2016-2017

Semaines du 5 et du 12 septembre 2016 : rentrées des étudiants au libre choix des facultés

Mardi 4 octobre 2016 : Petits déjeuners offerts aux étudiants
(entre 7h30 et 9h30)

Jeudi 6 octobre 2016 après-midi : rentrée solennelle de l'UCO

Les 20 et 21 octobre 2016 : Testez l'Université

Congés de Toussaint : du jeudi 27 octobre au mercredi 2 novembre 2016 compris

Vendredi 11 novembre 2016 : férié

Mardi 15 novembre 2016 : Don du sang l'après-midi – Salles A et B

Congés de Noël : du samedi 17 décembre 2016 au lundi 2 janvier 2017 compris (reprise le mardi 3 janvier)

Du 5 au 14 janvier 2017 : examens écrits planifiés par le S.U.

Lundi 16 janvier 2017 : Rentrée du second semestre

Journées Portes Ouvertes : Samedi 28 janvier et samedi 4 mars 2017

Mardi 7 et mercredi 8 février 2017 : 20^{ème} Jours PRO

Mardi 7 février 2017 : Petits déjeuners offerts aux étudiants
(entre 7h30 et 9h30)

Du 13 au 17 février 2017 : Testez l'Université

Congés d'Hiver : du samedi 18 au dimanche 26 février

Mardi 14 mars 2017 : Don du sang – Salles A et B

Remise solennelle des diplômes : vendredi 24 mars 2017

Congés de Pâques : du samedi 8 au lundi 17 avril compris (lundi de Pâques)

Joutes inter-facultés : jeudi 27 avril 2017 (*les cours vaquent à partir de 12h30 et pour tout l'après-midi*)

INSCRIPTIONS ET DEBUT DES COURS DES AT/ET

Calendrier :

	1 ^{er} semestre	2d semestre
Inscription	12-18 sept 2016	28 nov au 4 déc 2016
Tirage au sort	19 sept 2016	5 déc 2016
Début des cours	27 sept 2016	24 janv 2017

2^e session des examens : lundi 19 juin 2017

SEMESTRE 1

SEMESTRE 1	CM	TD	TPerso	Session 1	Session 2	ECTS
1UE1 – MAJEURE (Mention)						8
Fondamentaux de l'Histoire de l'art I	12	12		CC	Ecrit 2h	2
Approches plurielles de l'art I	12	06		CC	Ecrit 2h	2
Esthétique I	12	06		CC	Ecrit 2h	2
Langue étrangère I		12		CC	Ecrit 2h	2
1UE2 – MAJEURE (Mention)						8
Pratiques analytiques I	14	08	20	CC	Dossier	2
Workshop I	06	06		CC	Dossier	2
Pratique plastique I	14	10	20	CC	Dossier	2
Atelier de dessin I		12		CC	Dossier	2
1UE3 – MINEURE (Parcours-Type) – au choix*						4
Sociétés, cultures, frontières européennes						
Langues et cultures						
Lettres						
Arts et politique						
Sciences politiques						
Economie, communication et management						
Expériences plastiques et design graphique						

Culture et enjeux patrimoniaux						
Histoire de l'Art						
Théologie et Sciences religieuses						
Journalisme Multimedia, réseaux sociaux et Webdocu						
Musiques actuelles et paysages sonores						
Philosophie						
Droit						
Théâtre						
Expériences plastiques et design graphique						4
Introduction à l'art contemporain 1 Approche critique 1	12 08	06 04		CC CC	Ecrit 2h Ecrit 2h	2 2
1UE4 – MINEURE (Parcours-Type) – au choix*						4
Expériences plastiques et design graphique						4
Expériences plastiques 1	06	12	20	CC	Dossier	2
Design graphique 1	06	12	20	CC	Dossier	2
1UE5 – UE PREPRO						4
PPE/PPE+ et C2i		24		CC	Ecrit	2
Méthodologie du travail disciplinaire		18		CC	Ecrit	3
1UE6 – UE LIBRE (au choix)						2
Figure libre (langue étrangère/atelier transversal/engagement personnel/cours de préparation concours/ autre)		36		CC	Oral	
TOTAL						30

Calendrier de remise des dossiers (avec émargement obligatoire)

1^{ère} session : le lundi 12 décembre 2016

2^e session des examens : lundi 19 juin 2017

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX ET METHODOLOGIQUES

UE1 – FONDAMENTAUX DE L'HISTOIRE DE L'ART

1.1 Histoire de l'art antique

Cours : 12h.00

Professeurs : Isabelle HASSELIN ROUS (CM) – Mathilde ETOT (TD)

Programme : Introduction à l'histoire générale de l'art grec antique.

Le cours correspond à une première approche de l'art antique grec, de l'époque archaïque au 1^{er} siècle av. J.-C. L'enseignement vise à transmettre aux étudiants les notions essentielles en s'appuyant sur des œuvres qui appartiennent aux domaines de la céramique (amphore, cratère, etc.), de la production sculpturale (*kouroi*, *korai*, etc.) ou de l'architecture (ordre dorique, ordre ionique, ordre corinthien). Nous insisterons également sur la nature des matériaux (marbre, bronze, etc.) et l'histoire des techniques. L'objectif des TD est parallèlement d'initier les étudiants au vocabulaire de base permettant de traiter les différents types d'œuvres et à l'analyse méthodologique de celles-ci.

Bibliographie sélective :

BOARDMAN John, *L'art grec*, Paris, Thames et Hudson, 2003 (1^{ère} éd. 1965).

<Cote : 709.38 BOA>

HELLMANN Marie-Christine, *L'architecture grecque*, 2 vol., Paris, Picard, 2002-2006.

<Cote : 722.8 HEL>

HOLTZMANN Bernard (dir.), *L'art de l'Antiquité, vol. 1 : Les origines de l'Europe*, Paris, Gallimard/Réunion des Musées Nationaux, 1995.

<Cote : 709.012 ART>

HOLTZMANN Bernard, PASQUIER Alain, *Histoire de l'art antique : l'art grec*, Paris, Réunion des Musées Nationaux, 1998.

<Cote : 709.38 HOL>

ROLLEY Claude, *La sculpture grecque*, 2 vol., Paris, Picard, 1994-1999.

<Cote : 733 ROL>

Validation :

- Ecrit/oral
- Ecrit (3h)

1.2 Approches plurielles de l'art

Cours : 12h.00 - TD : 6h.00

Professeur : **Claudie GUERRY**

Programme : Cours sur la couleur

Quelle fonction et quel rôle la couleur a-t-elle dans l'architecture, la peinture, la sculpture ? Sert-elle simplement à remplir l'espace entre les lignes ou est-elle œuvre d'art à part entière ? Ce cours, basé sur une approche thématique, propose d'aborder le sujet de la couleur depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours afin d'appréhender comment celle-ci a été pensée, théorisée et surtout utilisée par les artistes. De la polychromie oubliée des monuments antiques et médiévaux, aux œuvres abstraites, en passant par les tensions entre ligne et couleur, le but est ici de donner à l'étudiant un aperçu des relations qui lient art et couleur.

Bibliographie indicative :

« Les couleurs oubliées de l'Antiquité », (dossier de quatre articles), *Pour la science*, n°406, 2011, p. 21-42.

<Cote : 500 RS 118>

GAGE John, *Couleur et culture. Usages et significations de la couleur de l'Antiquité à l'abstraction*, Paris, Thames & Hudson, 2008.

<Cote : 701.85 GAG>

PASTOUREAU Michel, *Bleu, Histoire d'une couleur*, Paris, Seuil, 2000.

<Cote : 701.85 PAS>

Validation : Travail personnel et écrit (2h)

1.3 Esthétique

Cours : 12h.00 ; TD. : 06h00

Professeurs : **Jean-Marie FREY (CM) – Benoît BLANCHARD (TD)**

Programme : L'art modifie notre rapport au monde. N'est-il pas un moyen de répondre à l'inquiétude qui marque notre existence ? Mais que vaut cette réponse ? L'artiste nous éloigne-t-il du réel ? Lectures obligatoires :

PLATON, *République*, VII.

HEGEL, *Esthétique*.

Validation : Ecrit (1h) et écrit (3h)

1.4 Langue étrangère I :

12 heures TD Anglais

:

Allemand :

Espagnol : Marie MORELLINI

Pratique d'une langue étrangère (par exemple : anglais, allemand, espagnol, etc.) en fonction du choix de l'étudiant et des possibilités offertes par la formation, afin de permettre à l'étudiant de consolider sa Licence par

l'obtention d'un niveau suffisant à l'issue des trois années de formation, ainsi que d'une certification ; développement de l'expression orale et écrite, ainsi que de la compréhension orale et écrite.

1UE2 PRATIQUE ET ATELIERS

2.1 Pratiques analytiques I :

Enseignante : Anne VINCENT

14h Cours

Atelier (semaine de rentrée)

Enseignant : Daniel MICLARD

8h TD

Programme : articulation entre pratique plastique et réflexion théorique. Le module propose aux étudiants d'approcher de manière non verbale des oeuvres mises en relation autour d'une problématique commune au sein d'un processus de travail artistique personnel et singulier. Un atelier sera confié dans le cadre de ce cours à un artiste qui nous engagera sur le terrain d'expérimentations graphiques et chromatiques avec la technique de l'empreinte.

Atelier :

Découverte et apprentissage de différentes techniques de gravure sans presse et méthodes alternatives d'impression. Techniques abordées :

Tampon de polystyrène, impression au rouleau encreur, empreinte sur pâte à modeler, stratégies d'impression en monotype, pochoir.

Approche de différents processus d'impression

Expérimentation de plusieurs techniques

Approfondissement d'une technique en particulier pour aboutir à la réalisation d'un travail de recherche personnel.

Bibliographie indicative :

Manuel complet de gravure, B. Fick et B. Grabowski. Ed. Eyrolles

Le grand livre de la gravure, A. d'Arcy Hugues et H. Vernon-Morris. Ed. Pyramyd

Matériaux + Art = Œuvre, T. Manco. Ed. Pyramyd

Validation : Oral sur dossier

2.2 Workshop I :

6h Cours 06h. TD

Enseignante : Corinne NICOLLE

Atelier sur trois jours avec un artiste qui partage sa pratique avec les étudiants. La spécialité enseignée et partagée de ce semestre est **la photographie**.

Validation : dossier

2.3 Pratique plastique I:

14h Cours 10h. TD

Enseignant : Olga DUPONT

Programme : L'atelier est un lieu d'échange pour expérimenter des **savoirs faire** et des **techniques classiques** (acrylique, huile, gouache, aquarelle, dessin, pastel huile, encre,...).L'apprentissage des bases permet aux étudiants de **mettre en forme** ou de **présenter** leur projet personnel ou collectif. La recherche sera en corrélation avec les autres cours, est une aide technique au processus de création.

Validation : dossier

2.4 Atelier de dessin I :

12 heures TD

Enseignant : Stéphane DELAUNAY

Pratique du dessin. Le geste graphique, ses fonctions et expressions diverses.

Validation : dossier

1 UE5 : UE PRE-PROFESSIONNELLE

5.1 PPE

Coordination : **Isabelle de VILLARS** TD

: 10h

Programme : Identifier et explorer des domaines d'activités professionnelles. Rencontrer des professionnels. Comparer les informations recueillies sur les métiers avec les réalités du milieu professionnel. Restituer et présenter les résultats de son travail d'investigation.

Validation : dossier et oral

5.2 C2i

T.D. : 18 heures

Professeur : **Carole BUFFENOIR**

5.3 Méthodologie universitaire

Méthodologie du travail en arts plastiques

T.D. : 18 h

Professeur : **Irina GUIMBETIERE**

Programme : L'objectif de ces séances est de se former aux techniques, outils et compétences de l'étudiant en histoire de l'art. Nous aborderons les différents formats du travail académique préparatoire (fiches de lecture, prises de note, résumés, constitution de bibliographie). Puis, nous aborderons les techniques et outils de la recherche.

Les TD seront l'occasion de s'exercer aux différentes techniques.

Validation : dossier

1UE6 – UE LIBRE (AU CHOIX)

PRESENTATION GENERALE DES MINEURES

Semestre 1

Choix de mineures 1UE3

Mineure	Cours	cours	TD	TP	1ère session	2ème session	Coef.
Expériences plastiques et design graphique	Introduction à l'art contemporain 1	12	06		CC	Ecrit 2h	2
	Approche critique 1	08	04		CC	Ecrit 2h	2

Choix de mineures 1UE4

Mineure	Cours	cours	TD	TP	1ère session	2ème session	Coef.
Expériences plastiques et design graphique	Expériences plastiques	06	12	20	CC	Dossier	2
	Design graphique 1	06	12	20	CC	Dossier	2

Mineure EXPERIENCES PLASTIQUES et DESIGN GRAPHIQUE S1

1UE4

Introduction à l'art contemporain 1

Cours : 12h.00 T.D. : 06h.00

Professeur : Thomas FORT

Programme :

L'art contemporain est multiple tant par les disciplines qui le composent que par les dialogues qui le constituent et les artistes de tous horizons qui le concrétisent. Il repousse les limites et tend vers des ruptures tout en faisant perdurer des pratiques ancestrales. La peinture ou la sculpture restent ainsi fortes, même si leur définition se décale parfois de leur acception originelle. L'art actuel se caractérise également par un aspect évènementiel et spectaculaire. Il n'y a jamais eu autant d'expositions, ce qui place la création sous le feu des projecteurs d'un jugement critique direct et pluriel. Les polémiques sur le marché ou sur les outrages qu'on lui confère finissent par développer un rejet de la doxa.

Ce cours tient à dévoiler l'histoire récente de l'art qui a conduit aux pratiques actuelles. Dans une visée critique, il s'agira d'entrevoir le paradigme de l'art contemporain énoncé par Nathalie Heinich. Par sa recontextualisation, nous souhaitons donner accès à ses divers visages en montrant ses connexions avec notre monde, sa société et ses outils.

Bibliographie :

— Paul Ardenne, *Art, Le présent*. Paris, Édition du Regard, 2009.

<Cote : 709.049 ARD>

— Itzhak Goldberg, *Installations*. Paris, CNRS éditions, 2014.

<Cote : 702.81 GOL>

— Nathalie Heinich, *Le paradigme de l'art contemporain. Structures d'une révolution artistique*. Paris, Éditions Gallimard, 2014. (coll. Bibliothèque des Sciences Humaines).

<Cote : 709.040 01 HEI>

— Christine Macel (dir.), *Une histoire : art, architecture, design des années 1980 à nos jours*. Paris Editions du Centre Pompidou, 2014.

En traitement

— Catherine Millet, *L'art contemporain*. Paris, Flammarion, 2013.

<Cote : 709.04 MIL>

— Denys Riout, *Qu'est-ce que l'art moderne ?*, Paris, Folio, 2000 (Folio essais coll.).

<Cote : 709.04 RIO>

Validation : contrôle continu / 2ème session: écrit 2h
--

Approche critique 1

Cours: 08h.00 T.D.: 04h.00

Enseignant: **Claudie GUERRY**

Programme : introduction à la sémiologie. Précisions sur le programme données lors du premier cours.

Validation : contrôle continu / 2ème session: écrit 2h
--

1UE5

Expériences plastiques I

Cours : 06.00 T.D. : 12h.00

Professeur : **Cécile GUILLARD**

Programme : s'initier aux bases de la réalisation et comprendre les techniques permettant de produire des séquences audiovisuelles de qualité.

Appréhender les étapes de réalisation d'un film : conception, tournage, montage.

Acquérir les bases techniques (balance des blancs, profondeur de champ, focale) et les bases esthétiques fondamentales dans le cadre d'une pratique de réalisation (la règle des 30°, la règle des 180°). Maîtriser les principaux outils d'un logiciel de montage (final cut pro 10.4). Respecter les procédures de montage (numérisation, outils de montage cut, pose et options des transitions, réglages du son, titrage, rendu).

Appliquer les traitements et effets de base (vitesse, couleurs, flous, trajectoire).

Maîtriser l'exportation de séquences vidéo pour des supports multimédias.

Validation : CC / 2ème session: Dossier

Design graphique 1

Cours : 06h.00. T.D. : 12h00 -

Cours théorique

Cours : 03h.00. T.D. : 06h00

Professeur : **Yves COZIC**

Programme : Introduction aux techniques d'informatique graphique. -

Atelier

Cours : 03h.00. T.D. : 06h00

Professeur : **Christophe ALLINE**

Programme : Introduction et approfondissement des techniques d'informatique graphique.

- Histoire du graphisme et de l'illustration (les grands courants), analyse d'images, réflexion autour de la construction d'une image.

- Expérimentation de différentes techniques de création d'images (linogravure, collages, images numérique, etc.)

- Après avoir assimilé les différentes techniques tout en ayant pris conscience des notions d'adéquation entre "fond et forme", "texte et image", création d'images qui aient du sens et qui soient porteuses d'un message.

Validation : CC / 2ème session: Dossier

SEMESTRE 2

SEMESTRE 2	CM	TD	TPerso	Session 1	Session 2	ECTS
2UE1 – MAJEURE (Mention)						8
Fondamentaux de l'Histoire de l'art II	12	12		CC	Ecrit 2h	2
Approches plurielles de l'art II	12	06		CC	Ecrit 2h	2
Esthétique II	12	06		CC	Ecrit 2h	2
Langue étrangère II		12		CC	Ecrit 2h	2
2UE2 – MAJEURE (Mention)						8
Pratiques analytiques II	14	08	20	CC	Dossier	2
Workshop II	06	06		CC	Dossier	2
Pratique plastique II	14	10	20	CC	Dossier	2
Atelier de dessin II		12		CC	Dossier	2
2UE3 – MINEURE (Parcours-Type) – au choix*						4
Sociétés, cultures, frontières européennes						
Langues et cultures						
Lettres						
Arts et politique						
Sciences politiques						
Economie, communication et management						
Expériences plastiques et design graphique						
Culture et enjeux patrimoniaux						
Histoire de l'Art						
Théologie et Sciences religieuses						
Journalisme Multimedia, réseaux sociaux et Webdocu						
Musiques actuelles et paysages sonores						
Philosophie						
Droit						
Théâtre						
Expériences plastiques et design graphique						4
Histoire du cinéma et analyse filmique	12	06		CC	Ecrit 2h	2
Approche critique 2	08	04		CC	Ecrit 2h	2
2UE4 – MINEURE (Parcours-Type) – au choix*						4
Expériences plastiques et design graphique						4
Expériences plastiques 2	06	12	20	CC	Dossier	2
Design graphique 2	06	12	20	CC	Dossier	2
2UE5 – UE PREPRO						4
PPE/PPE+ et C2i		24		CC	Ecrit	2
Méthodologie du travail universitaire : apprendre à apprendre		06		CC	Ecrit	2
2UE6 – UE LIBRE (au choix)						2
Figure libre (langue étrangère/atelier transversal/engagement personnel/cours de préparation concours/ autre)		24		CC	Oral	
TOTAL						30

Calendrier de remise des dossiers (avec émargement obligatoire)

1^{ère} session : le mardi 2 mai 2017

2^e session des examens : lundi 19 juin 2017

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX ET METHODOLOGIQUES

2UE1 – FONDAMENTAUX DE L'HISTOIRE DE L'ART

1.1 Fondamentaux de l'Histoire de l'art II

Cours : 12h.00 ; T.D. : 12h.00

Professeurs : **Pascale CUGY et Jean JOUBERTON**

Programme : La peinture française aux XVII^e et XVIII^e siècles : enjeux et développements

Ce CM offrira un aperçu des différents courants de la peinture française depuis le début du XVII^e siècle jusqu'à la veille de la Révolution, en insistant sur les contextes de production ainsi que sur les enjeux théoriques, à travers l'étude des codifications et doctrines élaborées au sein de l'Académie royale de peinture et de sculpture, mais aussi en marge de celle-ci. La multiplicité des influences étrangères, le développement du marché de l'art et du goût pour la peinture seront l'objet d'une attention particulière.

Le TD, conduit en partie devant les œuvres du musée des Beaux-Arts d'Angers, donnera lieu à des exposés oraux qui permettront de revenir sur les caractéristiques stylistiques et formelles abordées en cours ; il insistera sur le vocabulaire et la méthode du commentaire en matière de peinture, tout en confrontant les œuvres françaises à celles d'autres écoles européennes.

Références bibliographiques de base :

Levey (Michael), *L'art du XVIII^e siècle. Peinture et sculpture en France*, Paris, Flammarion, 1993.

<Cote : 709.440 903 3 LEV>

Mérot (Alain), *La peinture française au XVII^e siècle*, Paris, Gallimard/Electa, 1994.

<Cote : 759.4 MER>

Mignot (Claude), Rabreau (Daniel) (dir.), *Histoire de l'art. Temps modernes, XV^e-XVIII^e siècles*, Paris, Flammarion, 1996.

<Cote : 709 HIS>

La visite des collections du musée des Beaux-Arts d'Angers, en particulier celle de Pierre-Louis Eveillard de Livois, est recommandée avant le début du cours, ainsi que la consultation du catalogue : Le Nouène (Patrick) (éd.), *Chefs d'œuvre du musée des beaux-arts d'Angers*, Paris, Somogy, 2004.

<Cote : 708.418 CHE>

Validation : exposé ou dossier (TD) et écrit de 4h pour le contrôle de connaissance final

1.2 Approches plurielles de l'art II

Cours : 12h.00 - TD : 06h.00

Professeur : **Mai LE GALLIC**

Programme : De la lumière dans l'art : réflexions et problématiques

L'objectif de ce cours est de permettre aux étudiants d'envisager de manière comparative et problématique des œuvres d'art de différentes périodes autour d'un thème commun : celui de la représentation plastique et de l'utilisation de la lumière dans l'art, approches qui constituent, depuis de nombreux siècles, des enjeux majeurs de la création artistique. A travers divers chapitres thématiques consacrés par exemple à la représentation de la lumière divine, au travail pictural sur l'ombre et la lumière, etc., le but est d'observer, comment de la période médiévale à l'époque contemporaine, le questionnement autour de la lumière a conduit à différentes approches pratiques et théoriques.

Bibliographie sélective :

CHONE Paulette, BOYER Jean-Claude, SPEAR Richard E., LAVIN Irving, *L'âge d'or du nocturne*, Paris, Gallimard, 2001.

<Cote : 759.04 AGE>

DECTOT Xavier, « Lumière » et « Reflet », dans X. Barral i Altet (dir.), *Dictionnaire Critique d'Iconographie Occidentale*, Rennes, P. U. R., 2003, p. 514-516 et 722-724.

<Cote : 703 DIC>

Couleurs et lumière à l'époque romane, colloques d'Issoire 2005-2007, Revue d'Auvergne, 2011.

<Cote : 701.8 COU>

Le néon dans l'art des années 1940 à nos jours, catalogue de l'exposition, Paris, Maison Rouge, 17 février -20 mai 2012, Paris, Archibooks, 2012.

<Cote : 701.8 NEO>

Lumière sur la couleur, catalogue d'exposition, Ploëzal, Château de la Roche-Jagu, 5 juin - 5 octobre 2010, Paris, Monza, 2010.

<Cote : 701.85 LUM>

Validation : Travail personnel et écrit (2h)

1.3 Esthétique II

Cours : 12h.00 ; TD. : 06h00

Professeurs : **Jean-Marie FREY (CM)** – **Benoît BLANCHARD (TD)**

Programme : La beauté

La beauté n'est-elle qu'une affaire de goût ? Ne procède-t-elle pas, au contraire, d'une réalité objective, extérieure à la subjectivité ? Ne faut-il pas, avec Platon, distinguer ce qui est beau et ce qu'est le beau, la diversité des belles choses et la nature même de la beauté ?

Bibliographie sélective :

Platon, *Hippias majeur*

<Cote : 613589>

Platon, *Phèdre*

<Cote : 184 PLA>

Kant, *Critique de la faculté de juger*, I

<Cote : 142.3 KAN>

Validation : Ecrit (1h) et écrit (3h)

1.4 Langue étrangère II :

12 heures TD Anglais

:

Allemand :

Espagnol : Marie MORELLINI

Pratique d'une langue étrangère (par exemple : anglais, allemand, espagnol, etc.) en fonction du choix de l'étudiant et des possibilités offertes par la formation, afin de permettre à l'étudiant de consolider sa Licence par l'obtention d'un niveau suffisant à l'issue des trois années de formation, ainsi que d'une certification ; développement de l'expression orale et écrite, ainsi que de la compréhension orale et écrite.

2UE2 PRATIQUE ET ATELIERS

2.1 Pratiques analytiques II : 14h

Cours 08h TD

- Introduction théorique

Enseignante : Anne VINCENT

1h cours

- Pratique

Enseignant : **Philippe LEDUC**

13h CM et 8h TD

Programme : Un lieu devant lequel on passe tous les jours et qu'on ne voit plus, peut devenir par une intervention plastique qui en décale la perception, un monument poétique, un prétexte à récit, un lieu de mémoire. Après l'avoir dessiné, mesuré, photographié, après en avoir étudié l'histoire, et vu à travers d'autres exemples ce qu'on pourrait oser en faire, les étudiants par groupes de 4 proposeront un scénario servi par des maquettes, des mises en situation, des éléments sonores, et nous embarqueront à l'oral dans leurs métamorphose urbaines.

Validation : Dossier

2.2 Workshop II :

6h Cours 6h TD

Enseignante : **Cyrille POULAIN**

Atelier sur trois jours avec un artiste qui partage sa pratique avec les étudiants. La spécialité enseignée et partagée de ce semestre est le modelage est le moulage.

Validation : Dossier

2.3 Pratique plastique II:

14h Cours 10h. TD

Enseignant : **Olga DUPONT**

Programme : L'atelier est un lieu d'échange pour expérimenter des **savoirs faire** et des **techniques classiques** (acrylique, huile, gouache, aquarelle, dessin, pastel huile, encre,...).L'apprentissage des bases permet aux étudiants de **mettre en forme** ou de **présenter** leur projet personnel ou collectif. La recherche sera en corrélation avec les autres cours, est une aide technique au processus de création.

Validation : Dossier

2.4 Atelier de dessin II : 12 h TD.

Enseignant : **Stéphane DELAUNAY**

Pratique du dessin. Introduction au croquis in situ et au modèle vivant.

Validation : Dossier

2 UE5 : UE PRE-PROFESSIONNELLE

5.1 PPE

Coordination : **Isabelle de Villars** TD
: 10h

Programme : Identifier et explorer des domaines d'activités professionnelles. Rencontrer des professionnels. Comparer les informations recueillies sur les métiers avec les réalités du milieu professionnel. Restituer et présenter les résultats de son travail d'investigation.

Validation : dossier et oral

5.2 C2i

Selon les tests de début d'année, l'étudiant doit suivre tout ou partie des enseignements suivants :

T.D. : 18 heures

Professeur : **Carole BUFFENOIR**

5.3 Méthodologie du travail universitaire

Méthodologie du travail universitaire : *apprendre à apprendre*

T.D : 12 h.00

2UE6 – UE LIBRE (AU CHOIX)

PRESENTATION GENERALE DES MINEURES / Semestre 2

Semestre 2

Choix de mineures 2UE3

Mineure	Cours	cours	TD	TP	1ère session	2ème session	Coef.
Expériences plastiques et design graphique	Histoire du cinéma et analyse filmique I	12	06		CC	Ecrit 2h	2
	Approche critique II	08	04		CC	Ecrit 2h	2

Choix de mineures 2UE4

Mineure	Cours	cours	TD	TP	1ère session	2ème session	Coef.
Expériences plastiques et design graphique	Expériences plastiques II	06	12	20	CC	Dossier	2
	Design graphique II	06	12	20	CC	Dossier	2

Mineure EXPERIENCES PLASTIQUES et DESIGN GRAPHIQUE S2

2UE4

Histoire du cinéma et analyse filmique I

Cours : 12h.00 T.D. : 06h.00 Professeur

: **François FAYET**

Programme : Proto-cinéma, cinéma des origines, émergence du septième art .

Loin d'être une invention ex nihilo, le cinéma s'insère dans la longue histoire du travail – scientifique et souvent magique - sur la vision et l'illusion d'optique qui a toujours passionné les chercheurs et fait frissonner le grand public.

Le cours abordera les différents systèmes de représentation et de narration visuelle qui jalonne les siècles depuis le *théâtre d'ombre*, en passant par la *camera obscura* et *l'animation d'images dessinées*. Nous étudierons comment le cinéma a su conserver les traces des expérimentations antérieures tout en s'ouvrant à l'influence souvent contraignante des autres arts institués.

Le cinéma s'inscrit également dans la réflexion sur la *représentation mimétique* qui a prévalu dans premières *Esthétiques* et le cinéma a oscillé dès ses débuts entre documentation du monde et spectacle illusionniste.

Nous verrons comment l'opposition radicale *Lumières/Méliès* se résorbe progressivement aujourd'hui. Les praticiens du cinéma ont souvent pensé le cinéma comme art figuratif avant l'arrivée du parlant, nous étudierons la place hégémonique prise par les directeurs photos et les décorateurs au cours de cette

période. Nous étudierons également comment le *figuratif* n'a pas disparu mais s'est articulé progressivement avec le *narratif* après l'avènement du parlant.

Si les arts qui le précèdent ont fortement marqué le cinéma de leurs empreintes, le travail des cinéastes a lui aussi rejailli sur les pratiques artistiques et tout particulièrement dans les années 20 avec les mouvements dadaïste et surréaliste. Nous analyserons ces allers-retours créatifs.

Enfin la proximité dans le temps de la naissance du cinéma nous permettra d'analyser presque au présent comment une pratique populaire s'est transformée en pratique artistique et parfois en pratique artistique d'avant-garde.

Les cours de TD seront l'occasion d'une pratique de réalisation de courts films « à la manière de ».

Bibliographie

AUMONT, Jacques, *l'OEil interminable. Peinture et cinéma*, Paris, Séguier, 1989.

<791.436 57 AUM>

AUMONT, Jacques, BENOLIEL Bernard, *Le cinéma expressionniste : De Caligari à Tim Burton*, collection Le Spectaculaire Cinéma, PUR, 2009.

<Cote : 791.436 11 CIN>

BANDA, Daniel, MOURE, José (dir.), *Avant le cinéma: L'oeil et l'image*, Armand Colin, 2012.

27

<Cote : 791.430 1 BAN>

BANDA, Daniel, MOURE, José (dir.), *le Cinéma : naissance d'un art (1895-1920)*, Paris, Flammarion, coll. Champs arts, 2008 [textes incomplets].

<Cote : 791.430 904 1 BAN>

MANNONI Laurent, *Le grand art de la lumière et de l'ombre*, Editeur : Nathan Université (1999). Épuisé.

Validation : contrôle continu (Production et QCM) / 2ème session: écrit 2h
--

Approche critique 2

Cours: 08h.00 T.D.: 04h.00

Professeur : **Claudie GUERRY**

Programme : Esthétique de la création numérique. Présentation du programme au début du premier cours.

Validation : contrôle continu / 2ème session: écrit 2h
--

2UE5

Expériences plastiques 2

Programme : Approfondissement des techniques vidéo

T.D. : 12h.00

Professeur : **Cécile GUILLARD** Programme

:

Réalisation

Cours. : 06h.00

Professeur : **Marie MORELLINI** Programme

:

Validation : CC / 2ème session: Dossier

Design graphique 2

Cours théorique

Cours : 06h.00. T.D. : 03h00

Professeur : **Jean-François ORILLON**

Programme : Le cabinet de curiosité au travers de "l'image de soi".

Recherches et créations artistiques autour de l'idée du corps, du portrait, du visage, du rapport civilisé/sauvage, humanité/animalité, naturalisme/surréalisme.

Au moyen des techniques du collage, du photomontage, de l'installation notamment avec des miroirs sans teint.

Atelier

Cours : 06h.00. T.D. : 03h00

Professeur : **Adeline HAMONET**

Programme : Autour d'un projet d'affiche de film, les étudiants découvriront les outils fondamentaux de Photoshop nécessaires à la création de celle-ci tout en développant leur sens artistique et esthétique, leur imaginaire, leur esprit de synthèse et leur technique. Ils apprendront à créer tous les éléments visuels qui composent l'affiche dans un style graphique particulier et sauront composer ce support de manière aussi efficace que créative..

Validation : CC / 2ème session: Dossier
